

9. Mauritania

Mr. Limam Ahmed Ould Mohamedou

SEMINAIRE SUR L'INTRODUCTION AUX ACTIVITES DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE DU JAPON
DU 27 JANVIER AU 17 FEVRIER 1994

APPERÇU SUR LA SITUATION ECONOMIQUE, LES ACTIVITES
ET LES PROBLEMES LIEES A L'AIDE PUBLIQUE
AU DEVELOPPEMENT (APD) PARTICULIEREMENT
JAPONAISE ACCORDEE A LA MAURITANIE

PRESENTE PAR : LIMAM AHMED OULD MOHAMEDOU
RESPONSABLE DU SUIVI DE L'AIDE EXTERIEURE
AU MINISTERE DU PLAN DE LA
REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

SOMMAIRE

INTITULE	PAGE
INTRODUCTION	1
SITUATION ECONOMIQUE	2
MOBILISATION DE L'APD EN MAURITANIE	4

I. Introduction

1. Peuplée à partir du dernier millénaire avant l'ère chrétienne par des tribus nomades berbères et arabes venues du nord de l'Afrique et de la péninsule arabique et des ethnies négro-africaines qui vivent au sud du pays, la République Islamique de Mauritanie (RIM), dont la capitale politique est Nouakchott, compte une population de 2.020.000 habitants sur une superficie de 1.030.200 Km.

Elle est entournée à l'ouest par l'Océan Atlantique (700 Km de littoral), au sud-est par le Sénégal dont elle est séparée par le fleuve Sénégal, à l'est par le Mali, au nord-est par l'Algérie et au nord-ouest par le Sahara Occidental.

Pays charnière entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Noire, la Mauritanie est un lieu privilégié de cohabitation traditionnellement harmonieuse entre les Arabes et les Négro-Africains qui pratiquent tous l'Islam comme religion.

A très grande dominante désertique, le territoire mauritanien est formé de dunes et de terres caillouteuses. La vallée du fleuve Sénégal est une région de bonnes terres pour l'agriculture. Le climat est sec dans l'ensemble et le pays a beaucoup souffert de la sécheresse durant les vingt dernières années.

Les Arabes ou Maures occupent les neuf dixièmes du territoire, ils ont en commun leur origine nomade et leur langue, les négro-Africains appartiennent à des ethnies méridionales, ce sont des sédentaires qui s'adonnent principalement à l'agriculture et à l'élevage. On distingue les Hal Pulaar, les Soninkés et les Wolofs.

2. La population Mauritanienne a subi au cours de ces dernières années une transformation radicale découlant de plusieurs facteurs dont une croissance urbaine explosive et une sédentarisation accélérée des nomades due en grande partie aux sécheresses successives (le quart de la population du pays vit actuellement dans la capitale).

3. Après une colonisation française qui datait du début du siècle, la Mauritanie accéda à l'indépendance le 28 Novembre 1960. L'Assemblée Nationale adopta une constitution de type présidentiel et le pays fut dirigé par un président élu.

Suite à un coup d'état en 1978, le nouveau pouvoir militaire mit fin au parti unique officiel, à l'Assemblée Nationale et un Comité Militaire fut instauré comme instance suprême.

En 1991, une nouvelle constitution de type présidentiel, prévoyant un parlement bicaméral (une Assemblée Nationale et un Sénat) et garantissant la liberté de presse fut adoptée par voie de referendum.

En 1992, un président de la République fut élu au suffrage universel et des élections législatives eurent lieu.

Le Gouvernement actuel est issu de la majorité parlementaire. Les Institutions démocratiques du pays fonctionnent désormais normalement.

Quant à la liberté de presse, plus de seize (16) journaux indépendants paraissent régulièrement dans le pays.

Notons enfin qu'il n'y a plus de prisonniers politiques en Mauritanie.

Cette situation a valu à la Mauritanie d'être citée comme exemple de démocratisation réussie

4. Classée PMA, la RIM a un PNB par habitant de 500 USD

II. Situation Economique

5. L'économie mauritanienne repose sur l'agriculture et l'élevage, la Pêche (la Mauritanie possède l'une des côtes les plus poissonneuses au Monde) et le minerai de fer. Après une croissance soutenue durant la première décennie qui a suivi son accession à l'indépendance, la RIM a dû faire face, dans les années 70 à une stagnation économique, ce qui a progressivement accru sa dépendance vis à vis des ressources extérieures.

6. Cette stagnation économique est due à une série de facteurs endogènes et exogènes dont notamment la guerre du Sahara, les effets de la crise économique internationale, la déficience dans la sélection, le financement et l'exécution des programmes d'investissements publics, la faiblesse de la contribution du secteur privé à la formation du PIB et enfin la sécheresse et les conditions naturelles défavorables (invasion de criquets pèlerins, etc...). Tout cela a contribué à des taux de croissance très faibles estimés durant cette période à 0,5 % l'an.

7. Pour faire face à cette situation le Gouvernement de Mauritanie a mis en oeuvre de 1985 à 1991 deux programmes de réformes économiques grâce au concours de l'ensemble des partenaires au développement du pays dont notamment le Japon.

8. Le premier plan dit programme de redressement économique et financier (PREF 1985-1988) a eu pour résultat de redresser certains équilibres au niveau des finances publiques et de la balance des paiements. Il a permis également de dégager un taux de croissance de 3,6 % (contre à peine 0,21 % de 1982 à 1984) et d'initier un ensemble de réformes visant à mieux rationaliser et cibler les investissements publics et à promouvoir l'initiative privée. Ce programme a consacré par ailleurs le désengagement de l'Etat de la plus part des entreprises publiques et abouti ainsi au libéralisme économique.

9. Suite à ces résultats dans l'ensemble positifs, le second plan dit programme de consolidation et de relance (PCR 1989-1991) s'est assigné pour objectif de poursuivre et consolider les efforts entrepris par le Gouvernement à travers le PREF. Il s'agissait de procéder à une réforme profonde de l'appareil de production, consolider la situation financière du pays, améliorer la situation des paiements à l'extérieur, tendre vers un niveau d'endettement et de remboursement du service de la dette compatible avec les performances attendues de l'économie et mettre en place une stratégie cohérente de mobilisation des ressources humaines.

10. Au cours des quatre dernières années, l'économie mauritanienne a subi une série de chocs exogènes dont notamment l'afflût en 1989 de près de 250.000 personnes rapatriées du Sénégal et les effets de la crise du Golfe à partir de 1990 ce qui n'est pas sans conséquence sur l'exécution du PCR.

11. Les conditions météorologiques et le marasme observé dans l'agriculture et le minerai de fer ainsi que la crise dans le secteur de la pêche ont également contribué à l'atténuation des performances économiques.

En 1992 le taux de croissance du PIB n'a été que de 2,5%.

12. Par ailleurs une série d'études ont été réalisées dans le cadre d'un projet "Dimensions Sociales de l'Ajustement" en vue d'élaborer un plan de lutte contre la pauvreté.

Un certain nombre d'actions ont déjà été menées sur la base des études réalisées. Il s'agit de construction de salles de classe, de clôtures, de latrines, au bénéfice des populations plus déshéritées.

13. En vue de poursuivre ses efforts d'ajustement structurel de l'économie, le Gouvernement de Mauritanie a conclu avec les institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale et FMI) un accord portant sur un programme économique à moyen terme (Document cadre de Politique Economique-DCPE 1992-1995) dont les principaux objectifs sont les suivants:

- a) parvenir à un taux de croissance du PIB réel de l'ordre 3,5%
- b) ramener le taux d'inflation à 3,6 % d'ici la fin du programme et réduire le déficit du compte courant extérieur (hors transferts officiels) de 14,5 % du PIB en 1991 à 7,6 % en 1995.

Le Gouvernement de Mauritanie entend atteindre ces objectifs grâce à une gestion macro-économique rigoureuse et à la mise en oeuvre des réformes structurelles suivantes:

- a) l'ajustement du taux de change et l'assainissement du secteur bancaire, tout en favorisant l'investissement intérieur et en reformant la politique de crédit.

- b) la rationalisation des dépenses publiques, tout en améliorant la gestion du budget de l'Etat.
- c) le soutien aux activités du secteur privé par des réformes, notamment dans le domaine du régime du commerce et du change, de la pêche industrielle et artisanale.
- d) la poursuite du programme d'assainissement des entreprises publiques.
- e) la promotion des ressources humaines, par un meilleur ciblage des dépenses publiques dans le domaine de la santé et de l'éducation.

III Mobilisation de l'APD en Mauritanie: activités et problèmes

14 l'instar de la grande majorité des pays en développement la Mauritanie a, depuis son indépendance, compté largement sur l'aide extérieure pour le financement de ses programmes de développement économique et social, notamment pour ce qui concerne leur volet d'investissements publics.

En effet 80 % des projets d'investissement publics sont actuellement financés sur ressources extérieures.

15. Malgré les résultats appréciables obtenus lors de la mise en œuvre du PREF (1985-1988) le fardeau de la dette, en 1988, se traduisait par un encours équivalant à 187 % du produit intérieur brut, et un service s'élevant à près 145 millions de DTS par an soit 37% des recettes d'exportations de biens et service. Partant de ce constat, le programme de consolidation et de relance (PCR), s'est fixé explicitement comme objectif d'améliorer substantiellement la concessionnalité de l'aide extérieure en Mauritanie.

C'est ainsi qu'il a été retenu de privilégier les dons et les quasi-dons comme mode de financement des projets, de mettre à contribution le statut de pays moins avancé (PMA) de la Mauritanie pour négocier des remises gracieuses de la dette et des rééchelonnements à des conditions douces, et enfin de mettre l'accent sur la mobilisation des ressources concessionnelles à déboursement rapide pour appuyer les efforts de réformes du Gouvernement.

Le PCR a fixé également les paramètres suivants pour ce qui concerne les termes de financement et les points d'application du programme d'investissement public (PIP) 1989-91. Ainsi le schéma de financement du PIP 1989-91 a été programmé comme suit:

- 38,8 % sous forme de prêts
- 32,6 % sous forme de dons
- 22,2 % sous forme de quasi-dons
- 6,4 % sous forme de ressources locales.

Même si le PCR n'offre pas de définition précise du terme "quasi-dons" celui-ci a été assimilé aux conditions de financement prévalant dans le cadre des prêts IDA (durée de remboursement : 40 ans, période de grâce : 10 ans, taux d'intérêt /ou commission de service de 0,75 à 1 %).

Quant à la répartition sectorielle des financements requis pour la mise en oeuvre du PIP 1989-91, elle se présentait comme suit :

Développement Rural	34,3 %
Développement Industriel	13,2 %
Aménagement du territoire	25,1 %
Ressources humaines	10,1 %
Public et parapublic	3,1 %
SNIM	14,2 %

16. S'agissant des mécanismes de coordination de la mobilisation des ressources requises pour le financement du PIP, il y a lieu de mettre en exergue le rôle joué par le "Groupe Consultatif" pour la Mauritanie qui, sous le patronage de la Banque Mondiale, a servi de cadre à travers lequel le Gouvernement a exposé à ses partenaires son programme économique (PIP et plan de réformes) afin d'assurer leur adhésion à celui-ci et susciter de leur part des engagements de principe pour appuyer les différentes composantes dudit programme. Au delà de ce forum consultatif, il existe d'autres mécanismes complémentaires (tables rondes sectorielles, réunions périodiques avec les bailleurs de fonds, commissions mixtes de coopération, missions de recherche, et négociations de financements) qui concourent à la mobilisation effective de l'aide publique au développement.

17. Avant d'examiner l'expérience de la Mauritanie en matière de mobilisation de l'aide extérieure durant la période 1989-1993, il importe de souligner que l'exécution de la stratégie de financement du PCR dont le coup d'envoi devait être donné par le deuxième groupe consultatif sur la Mauritanie en Juillet 1989 à Paris, a été très tôt perturbée par les effets du rapatriement en Mauritanie de plus de deux cent cinquante mille (250.000) personnes en provenance du Sénégal dont l'insertion dans le tissu socio-économique mauritanien revêtait la plus haute priorité. Ceci a fait que les efforts du Gouvernement ainsi que certains de ses partenaires au développement ont été largement absorbés par la recherche des financements pour le programme d'actions à moyen terme. Ces efforts ont culminé en Janvier 1990 par la tenue d'une réunion des bailleurs de fonds de la réinsertion qui a permis le bouclage du plan de financement de ce programme (dont les besoins s'élevaient à près de 30 millions de dollars américains) et ouvert ainsi la voie à une reprise normale de la mobilisation des ressources extérieures requises dans le cadre de l'exécution du PCR.

Cette reprise devait toutefois souffrir des l'autonomie 1990 des premières retombées de la crise du Golfe par l'interruption

momentanée de financement des fonds arabes, siégeant à Koweït-City sur le plan du financement du PCR.

18. Nonobstant ces deux chocs majeurs, la Mauritanie a réussi, durant la période 1989-93 à mobiliser un volume substantiel d'aide publique au développement qui s'est élevé, sur la base des engagements (conventions de financement signées avec les

Bailleurs de Fonds) à près de 82 milliards de yens soit environ 15 milliards en 1989, 18 milliards en 1990, 19 milliards en 1991, 21 milliards en 1992 et environ 8 milliards pour les neuf premiers mois de 1993. Les montants importants observés en 1990 et 1991 sont dûs respectivement aux financements octroyés dans le cadre du programme d'ajustement des secteurs de l'agriculture et des entreprises publiques et des financements d'exploitation du minerai de fer du projet M'Haoudat (Société Nationale Industrielle et Minière-SNIM). Avec le bouclage du financement de ce dernier projet (près de 160 millions de dollars américains) dans une conjoncture internationale défavorable, la Mauritanie a gagné un pari de taille.

Mis à part le financenement du projet M'haoudat qui à bénéficié de la priorité étant donné les circonstances de l'époque, cette répartition se rapprocherait d'avantage des objectifs retenus dans le PCR et qui donnent la priorité au secteur du Développement Rural suivi de l'Aménagement du Territoire.

19. Concernant les termes de concessionnalité de cette aide, les résultats agrégés montrent une légère prédominance des prêt (40%) suivis des dons (35%) et des quasi-dons (25%).

Cette tendance vers la concéssionalité de l'APD a été rendue possible grâce à l'orientation globale au niveau de certains principaux donateurs vis à vis de l'assistance des PMA, dont le nôtre. Cette orientation s'est traduite notamment par des initiatives d'allégement de la dette (France, Canada, Japon, RFA) et par une concéssionalité accentuée des nouveaux apports (RFA, Japon, et France notamment).

Cette nouvelle donne de concéssionalité de l'aide, bien que particulièrement indiquée pour la situation des PMAs, pourrait se traduire toutefois par des enveloppes annuelles de coopération plus réduites, car soumises dans certains cas, à des plafonds fixés dans le cadre des exercices budgétaires des pays donateurs. Cet impact est désormais perceptible au niveau de certains bailleurs qui doivent recourir à deux passages au niveau de leur conseil d'administration pour débloquer les tranches de financements nécessaires à l'exécution d'un même projet.

Dans ce cadre, il y a lieu de souligner que l'aide Japonaise à la Mauritanie est consentie à des termes très favorables Elle est constituée essentiellement de Dons et à quelques rares exceptions de quasi-dons car il s'agit de prêt OECF remboursable sur 30 ans avec un taux d'interêt de 1%, ce qui

entraîne une proportion d'élément Don estimée à près de 75% de ces prêts.

20. Pour l'année 1993 les engagements du Japon sur la base des conventions signées avec la Mauritanie sont de l'ordre de 5.398.393.000 Yens, ce qui met en exergue la place de choix qu'il occupe désormais parmi les partenaires de développement du pays.

21. Caractérisée à partir de la fin des années 70 par des interventions multiples et variées (voir tableau ci-après), la coopération mauritano-japonaise prend de nos jours un tournant décisif avec le rôle grandissant du Japon sur la scène internationale en tant que premier bailleur d'aide publique au développement.

22. APD Japonaise à la Mauritanie 1979-1993

Type d'assistance	Montant en Yens	Pourcentage
1. Pêche	1.958.000.000	13%
2. Don non projet	1.900.000.000	12,5 %
3. Aide Alimentaire	2.273.000.000	15%
4. Don KR 2	2.350.000.000	15,5%
5. Allègement de la dette	1.060.293.000	7%
6. Appui aux travaux de Développement Rural	920.000.000	6%
7. Restructuration des Entreprises publiques	4.663.000.000	31%
TOTAL	15.124.293.000	100%

23. Il y a lieu de souligner que le secteur de la pêche devrait constituer la pierre angulaire d'une coopération économique fructueuse entre le Japon et la Mauritanie. En effet, 80% de la valeur de nos exportations de poisson proviennent du Japon et 30% du marché poulpes du Japon est couvert par les importations de ces espèces en provenance de notre pays.

La coopération Mauritano-Japonaise devrait s'inspirer de l'intérêt mutuel des deux parties dans le secteur de la pêche pour être à la hauteur des efforts consentis par notre pays en matière de redressement dudit secteur actuellement en cours et pour le financement duquel le Japon sera sollicité.

Cette situation offre une base solide pour tisser une coopération étroite servant l'intérêt mutuel des deux parties dans les domaines suivants :

- a) Création de joint-ventures dans le domaine de la pêche ;
- b) L'implication en Mauritanie de sociétés japonaises spécialisées dans la pêche ;
- c) Formation du personnel mauritanien dans tous les secteurs de la pêche.

24. Il est permis de constater que même si la coopération entre la Mauritanie et le Japon connaît des développements importants avec les programmes d'aides (dons non projet, allégement de la dette, aide alimentaire KR 2), elle mérite d'être davantage renforcée et étendue.

Le financement du projet de Pêche Côtière ainsi que du projet d'Appui au Genie Rural en 1992, du projet d'Hydraulique Rurale dans le Centre-Sud du pays, du projet de Renforcement du Système des Soins Médicaux ainsi que d'une seconde phase du projet Pêche Côtière en 1994 offrent déjà de bonnes perspectives dans ce sens

Cependant, il serait souhaitable que des échanges plus intenses dans le cadre de visites séminaires, formation, voyages d'Etudes, etc soient intensifiés pour permettre aux Mauritanien et Japonais de mieux se connaître afin de tisser des liens davantage solides.

De telles manifestations permettront aux administrations Mauritaniennes de tirer le meilleur profit de l'aide octroyée par le Japon.

25. Eu égard à la position géopolitique de la Mauritanie qui appartient aux deux ensembles que sont les mondes Arabe et Négro-Africain, aux derniers développements démocratiques qu'a connu le pays et qui sont source de stabilité et de sécurité ainsi qu'aux facilités accordées par le Gouvernement Mauritanien aux investisseurs étrangers, il serait souhaitable que les entreprises japonaises s'impliquent davantage en investissant dans l'économie mauritanienne sous forme de partenariat ou de manière directe.

A cet effet la Mauritanie dispose d'un code des investissements offrant des avantages appréciables aux investisseurs qui voudraient s'installer en Mauritanie. Sur ce plan la Mauritanie appartient aux groupements régionaux que sont l'Union du Maghreb Arabe (UMA), la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO) . Ce qui offre l'opportunité de pénétration de ces marchés à partir de la Mauritanie.

10. Sao Tome and Principe

Mr. Carlos Ferreira de Castro

SAO TOME ET PRINCIPE

RAPPORT SUR LE PAYS

1. NON DU SEMINAIRE: "Introduction aux Activités de la Coopération Internationale du Japon"
2. NON DU PARTICIPANT: Carlos Ferreira de Castro
3. NON DE L'ORGANISATION: Secrétariat D'Etat a la Coopération et au Développement
4. Aperçu de la situation actuelle, des activités et des problèmes de l'assistance internationale au développement de São Tomé et Príncipe, avec une référence particulier à l'assistance du Japon.

Le développement de São Tomé et Príncipe est limité par une conjonction de contraintes dont les plus importants dont données ci-dessous:

(i) Contraintes géographiques:

- la petite taille de pays. l'isolement géographique et le coût élevé des transports internationaux soit aériens ou maritimes;

(ii) Au niveau de la gestion de l'économie:

- une faible capacité de gestion de l'administration, surtout en matière de gestion de l'économie nationale dû en particulier au manque de cadre formés et au "brain-drain"; ce qui a ses répercussions importantes en matière de coordination et gestion de l'ensemble de l'assistance technique que reçoit de pays et d'absorption du financement extérieur.

(iii) Au niveau du commerce extérieur:

- un niveau très marqué de dépendance extérieure en termes d'importations (y compris les besoins alimentaires) et de financement, couplé par une très faible capacité génératrice d'exportations et d'épargne;
- la fragilité de l'économie, dont la base est très peu diversifiée en raison de la trop grande dépendance vis-à-vis du cacao;

(iv) - Au niveau socio-économique:

- un faible degré de développement des ressources

- humaines en termes de personnel technique et de gestion qualifié à tous les niveaux professionnels;
- une dégradation des infrastructures sociales;
 - des difficultés de création d'un environnement favorable à la promotion du secteur privé.

PRINCIPAUX FACTEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Production et revenu

L'économie de São Tomé et Príncipe repose essentiellement sur l'agriculture qui occupe 54% de la population active et contribue plus ou moins à 29% du PIB.

L'analyse des tendances des principaux agrégats économiques, indique que, nonobstant signaux d'une légère augmentation du produit Interne vérifié en 1992, les performances de l'économie de São Tomé et Príncipe sont encore limitées:

- dette extérieure élevée (23 million USD en 1992);
- déficit dans la balance des paiements;
- dégradation des indicateurs sociaux et un niveau élevé de la pauvreté.

La nécessité de l'inversion de la situation c'est évident et supposé, la mobilisation des ressources considérable et humaines.

Tenant compte que le Pays n'est pas financé en conditions de résoudre les problèmes mentionnés, logiquement le Gouvernement doit chercher le complément aux extérieurs.

Pour São Tomé et Príncipe, la coopération internationale est un composant fondamental dans les efforts pour développer le Pays.

Le principal objectif de la coopération du Gouvernement c'est la captation de l'aide internationale pour permettre viabiliser son programme, pour obtenir le but suivant:

- La réhabilitation et la création de l'infrastructures économiques et sociales du Pays, ainsi que la diversification graduelle de l'économie;
- La réforme et modernisation de l'administration publique;
- La réforme et le développement du secteur privé;
- La formation technique, culturelle et scientifique pour doter le Pays de cadres avec la capacité pour améliorer la gestion et permettre l'accroissement de la qualité de vie de la population;

- Indépendamment la coopération bilatérale avec plusieurs pays du monde, le Gouvernement considère aussi important la coopération multilatérale, la coopération avec les secteurs privé ainsi que l'aides provenant de les ONG's.

Actuellement l'assistance extérieure financé 80% du Programme d'Investissement Publique.

ASSISTANCE BILATERAUX

Les Partenaires Bilatéraux tantes de São Tomé et Príncipe sont le Portugal, la France, la Suede, le Japon, L'Allemagne et la Chine.

Les types d'assistance pour Pays sont:

PORTUGAL - renforcement de la capacité et modernisation des structures d'Administration;
- valorisations des ressources humaines
- assistance technique.

FRANCE - appui au Développement économique (agriculture et Développement rural, pêche);
- appui a la balance de payement;
- appui au Secteur Social (santé, éducation, culture);
- formation;
- aide alimentaire.

SUEDE - appui a la balance de payement;

JAPON - appui a la Pêche Artisanal
- appui a la balance de payement;
- formation;
- aide alimentaire.

ALLEMAGNE - appui au Développement forestier.

CHINE - assistance médical;
- constructions et récupération des infrastructures;
- formation.

Le volume d'assistance bilatéral en 1993, selon les premières inventaires, encore non finalisé, été d'environ 23 million USD ou soit plus que 50% des aides a São Tomé et Príncipe.

Dans l'ensemble de l'aide bilatéral on estime que le Japon a participé avec 10% a 15%.

Ou doit dire aussi que, au contraire des quelques partenaires au Développement de São Tomé et Príncipe dernières années graces a la création du Programme d'aide "Hors Projet".

L'aide Japonaise a São tomé et Príncipe a permis:

- minimiser les plus grave problème de notre sicle - LA Faim. Avec plusieurs assistance a la Pêche Artisanal, les pêcheurs on modernisé leur technique de pêche et le volume de production a augmenté et l'approvisionnement de poisson a la population à amélioré considérablement;

- valorisé les ressources humaines dans certaines secteurs, comme la pêche, la presse, entre autres, atravers de fourniture des bourses d'études au Japon;

- améliorer l'attention sanitaire a la population.

COOPERATION MULTILATERALE

La Coopération Multilatéral de développé surtout avec les agences du Système des Nations Unies et la Communauté Européenne et se caractérisé pour divers interventions, a savoir:

SYSTEME DES NATIONS UNIES

Avec la Système des Nations Unies São Tomé et Príncipe a divers projets et programmes a savoir:

- 1- Lute contre la pauvreté;
- 2- Amélioration de la Gestion de l'économie;
- 3- Appui au Programme global en matière de la population;
- 4- Développement Agricole;
- 5- Construction d'infrastructures;
- 6- Appui a la Santé;
- 7- Appui aux enfants;
- 8- Aide alimentaire.

COMMUNAUTE EUROPEENNE

La ce développé divers programmes dans le cadre de IV^{eme} Convention de Lomé, notement:

- Réhabilitation des routes;
- Réhabilitation des réseaux d'eau;
- Diversification agricole;
- Appui aux petits et moyens entreprises;
- Appui a agro-industrie.

La Coopération avec les ONG's joue aussi un rôle important dans le Développement du Pays, surtout a l'appui au Communauté de Base.

Les efforts do Gouvernement dans de cadre du processus de réhabilitation économique et de développement auto-centre et auto-entretenu sont fortement contrastés avec la faiblesse généralise de la capacité de l'appareil d'Etat, du point de vue financier, technique et administratif pour exécuter à temps et efficacement la gamme de politiques et de reformes de le pays a besoin.

La Secrétariat d'Etat à la Coopération et au Développement qui a la responsabilité primaire de la gestion et de la coordination tant bilatérale que multilatérale et des ONG's ne dispose pas encore de la capacité institutionnelle satisfaisante pour exécuter cette tâche de manière efficiente.

En effet, les Ministères techniques cherchent souvent directement le financement de leur projets sans tenir compte, la plupart du temps, ni des critères de rentabilité, ni des capacités d'absorption de l'Etat, ni de la cohérence avec las autres institutions.

Conscients de ses insuffisances en matière de la coordination de l'aide, tant sur le plan international que national, le Gouvernement prévoit de mettre en place , un système national d'information, intégré dans la gestion des aides et leur programmation.

Les efforts du Gouvernement font également pour l'institutionnalisation du Comité Inter-Ministériel de Coordination et d'Action (CICA), structure inter-ministérielle de représentation élargie à la participation des partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux et des ONG's qui peuvent donner une bonne contribution à l'ensemble de stratégie et des priorités de développement du pays et coordonner dans ce cadre les programmes et actions financées par les différents donateurs.

11. Senegal

Mr. Cheikh Tidiane Diop

REPUBLIQUE DU SENEGAL
P R I M A T U R E
SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT
SERVICE DE LA COOPERATION

RAPPORT SUR LE SENEGAL

**SEMINAIRE : INTRODUCTION AUX ACTIVITES DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE DU JAPON.**

**PARTICIPANT : Cheik Tidiane DIOP
Chef du service de la Coopération
Secrétariat Général du Gouvernement
Sénégal**

1° / GENERALITES

1.1 POSITION GEOGRAPHIQUE

Limité à l'Ouest par l'Océan Atlantique et partageant ses frontières au Sud avec la Guinée et la Guinée Bissau, à l'Est avec le Mali et au Nord avec la Mauritanie.

1.2 CLIMAT ET VEGETATION

Pays sahélien, le Sénégal reste tributaire du volume et de la répartition des pluies;

Le climat est caractérisé par l'alternance de deux saisons : la saison sèche (novembre - juin) marqué par la chaleur, la saison des pluies de juin - octobre.

1.3 POPULATION

Elle reste estimée à environ 7.200.000 habitants.

La relative jeunesse de cette population, a comme corollaire en aval, des problèmes d'éducation, de formation, de santé et en amont ceux de l'emploi pour les jeunes.

1.4 STRUCTURES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

Le Sénégal a une histoire de démocratie certes jeune, mais qui fait de lui l'exemple en Afrique général cité.

Du point de vue de l'organisation administrative et territoriale, le Sénégal comprend dix régions, trente départements, quatre vingt dix arrondissements et trois cent seize communautés rurales.

La nouvelle politique de régionalisation est en cours d'étude.

1.5 CONTEXTE ECONOMIQUE

Au cours des dernières années, le Sénégal s'est attaché à réaliser une politique de réforme dans le but d'éliminer les rigidités structurelles et faire usage de ses avantages économiques comparatifs.

L'effort de réforme s'est fait en deux étapes.

* Une étape de stabilisation dans le cadre d'un programme de redressement économique (1980-1984).

* Une étape d'ajustement structurel, c'est-à-dire de réorientation du cadre de fonctionnement de l'Economie nationale, dans le cadre d'un programme d'ajustement à moyen et long terme.

L'effort de stabilisation s'est fait avec l'appui du FMI, dans le cadre d'accords de confirmation, et la Banque Mondiale dans le cadre de programme d'ajustement structurel.

II° / ACTIVITES DE COOPERATION

QUELQUES REPERES

2.1 RAPPEL

A l'instar de l'ensemble des Pays en voie de développement, le Sénégal reste fortement dépendant de l'Assistance Extérieure pour la réalisation de ses stratégies de développement sous forme d'une part d'aide à l'ajustement et se référant à l'assistance dite "hors projets" destinée au rééquilibrages macro financiers et économiques, se traduisant par des aides budgétaires, d'assistance à la balance des paiements, les crédits d'ajustement et autres prêts assimilables et d'autre part d'aide au développement recouvrant les projets ou interventions à l'appui du développement financés sur concours extérieurs quelle qu'en soit la nature (Assistance technique, investissement, Fourniture d'équipement...).

Cette aide est multilatérale et bilatérale.

En 1990, le Japon s'est classé au second rang des bailleurs bilatéraux du Sénégal, pour avoir financé 20 % du total de ce type d'aide grâce à sa forte contribution dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel.

Le Japon est beaucoup intervenu dans le cadre de la gestion de l'économie avec l'appui aux réformes de politiques économiques et le financement des secteurs agriculture, foresterie et pêche.

2.1 EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION A TRAVERS DES AXES SECTORIELLES

2.1.1 Gestion de l'Economie

Le secteur "Gestion de l'Economie" recoupe tous les sous secteurs relatifs à la planification macro économique, financière monétaire et de l'emploi.

L'attention accordée à ce secteur est le résultat d'une volonté exprimée par le Gouvernement du Sénégal de rétablir les équilibres macro économiques par l'application des réformes économiques et financières identifiées dans le cadre du Programme d'ajustement structurel (PAS).

Le Japon est le deuxième bailleur après l'IDA et ses financements, ont des prêts et dons à l'appui des réformes.

2.1.2 Administration du Développement

Le secteur regroupe des domaines allant de l'administration et de la gestion du secteur public au sens large, aux activités de coordination de l'aide, des statistiques générales et politiques de planification technologique.

77% des ressources affectées à ce secteurs a servi à financer de l'assistance technique autonome et que la France est de loin en tête de liste des BF.

L'intervention du Japon dans ce cadre s'est effectué sous forme d'aide à la balance des paiements et s'inscrit dans le cadre des activités de coordination et de planification de l'aide extérieure.

2.1.3 Ressources Naturelles

Le secteur des ressources naturelles englobe la planification et l'utilisation des sols et des ressources en eau, la préservation de l'environnement, la Faune, la flore et les parcs nationaux. La contribution des BF s'est faite sous forme de projets d'investissement avec des volets de coopération technique.

2.1.4 Mise en valeur des Ressources Humaines

La mise en valeur des ressources humaines s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement formulés dans les différents plans de développement économique et social depuis 1960.

Les sous secteurs identifiés sont principalement l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, l'enseignement et la formation technique et commerciaux, ainsi que les activités de planification de main d'oeuvre.

Les BF ont consenti des efforts importants en vue de renforcer les capacités infrastructurelles. L'assistance destinée a ce secteur provient essentiellement de la coopération technique avec souvent la fourniture d'équipement.

La France reste le traditionnel bailleur pourvoyeur de coopérants techniques.

Cependant, elle a entamé une révision de son intervention au Sénégal en matière d'assistance technique et une volonté politique est exprimée en vue de contribuer à la concrétisation de l'exercice NATCAP.

2.1.5 Agriculture - Foresterie et Pêcherie

Le secteur demeure l'un des plus assistés avec un financement équivalent à 10,6 % du total de l'aide publique au Développement reçue en 1990.

Cette attention se justifie par sa place au sein de l'économie nationale.

L'assistance dans ce secteur épouse les axes et les projets visant à améliorer les infrastructures agricoles, l'environnement les systèmes de production, et à appuyer les institutions chargées de fournir les services aux paysans.

2.1.5.1 La Pêche

Le sous secteur de la pêche avec 15 % du financement total du secteur, dont 75 % affecté aux projets d'investissements reste une source potentielle de développement pour l'économie sénégalaise.

Le renforcement des moyens de la pêche artisanale par la motorisation des pirogues, l'accès au crédit, des meilleures conditions de conservation et de traitement des produits demeure l'axe principal autour duquel s'organise l'assistance au sous secteur.

L'Assistance japonaise dans ce secteur consiste en la construction d'un marché central de poisson à Dakar et l'équipement des pêcheurs artisanaux.

2.1.5.2 Les cultures vivrières

Les projets en cours dans ce secteur visent à augmenter les rendements et la productivité du travail et des sols.

La question de l'autosuffisance alimentaire, surtout en riz est un défi au relèvement duquel les bailleurs de fonds ont apporté une assistance soutenue.

2.1.6 Industrie

Les bailleurs ont concentré leurs interventions dans le secteur à l'assistance directe à des unités industrielles jouissant un rôle stratégique, avec un objectif d'accroissement de la compétitivité en modernisant les processus de production. Le sous secteur de la moyenne industrie a bénéficié de 10 % du total des financements reçus, essentiellement sous forme d'aide à la balance des paiements par le biais des lignes de crédit mis à la disposition des PME/PMI par les BF tels que le Japon, dans le cadre de la promotion du secteur privé.

2.1.7 Energie

L'assistance extérieure à ce secteur concerne essentiellement le financement de projets d'investissement destinés à améliorer la production et la distribution de l'énergie électrique. Au courant 1990. Le Japon a été le bailleur le plus important du secteur (installation groupe électrogène pour la centrale de Bel Air). Cette assistance japonaise sous forme de don représente près de 25 % de l'APD injectée dans ce secteur.

2.1.8 Communication

La communauté des BF a apporté son appui financier à ce secteur, contribuant à ce volonté politique de l'Etat, de mettre en place un système de communication moderne et efficace, outil indispensable pour le développement économique.

2.1.9 Santé développement social

Le Gouvernement a consenti dans ce domaine avec l'appui des BF des efforts importants.

Le développement du secteur de la santé a été et reste une des préoccupations du Gouvernement.

La France est le premier bailleur dans ce secteur suivie du Japon qui a financé à hauteur de 20 % la rénovation de l'Hôpital Régional de Kaolack et son équipement.

III°/ COOPERATION ENTRE LE SENEGAL ET LE JAPON

L'analyse de la coopération multiforme que notre pays entretient avec le Japon s'articule autour de deux volets essentiels : la coopération financière non remboursable et l'Assistance technique. Cependant pour accompagner cet effort d'assistance, les tendances récentes laissent apparaître une percée significative du volontariat japonais à travers les secteurs prioritaires du Développement.

3.1 LA COOPERATION FINANCIERE NON REMBOURSABLE

Cette coopération financière non remboursable se manifeste à travers les missions d'Etude effectuées par les experts japonais dans le cadre de projets de développement au Sénégal. Cette coopération intéresse les secteurs : travaux de génie civil et services publics ; Agriculture, foresterie et pêche ; enfin le secteur santé publique et médecine. Les projets pour lesquels ces études ont été effectuées sont les suivants l'alimentation en eau potable des huit centres régionaux : Approvisionnement en eau du milieu rural ; réhabilitation d'une partie du marché de la Gueule Tapée ; Réhabilitation de Casier de Débit ; Augmentation de la production alimentaire (KR2), promotion de la pêche artisanale et enfin Aménagement des équipements médicaux pour l'Hôpital A. LE DANTEC.

Ces études ont abouti au financement des projets suscités pour un montant global de quatre mille deux cent quinze (4215) millions de yens japonais pour l'année 1992.

Dans le domaine de l'Education avec le projet de construction de salles de classe des écoles élémentaires ; la coopération financière non remboursable s'est traduite par des dépenses de l'ordre de huit cent quarante neuf millions (849 millions) de yens durant les deux dernières années.

3.2. L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Une grande partie de l'assistance technique destinée au Sénégal couvre principalement les secteurs de l'agriculture, la foresterie, la pêche, les services publics, le secteur énergétique, la valorisation des ressources humaines et enfin la santé publique et la médecine prennent de plus en plus d'importance, la conservation des sols, la lutte contre la désertification et d'une manière générale les questions sols liées à l'environnement.

Cependant, sur le secteur de la désertification et de la santé, deux principaux centres d'intérêt des activités d'assistance technique émergent : le projet de coopération pour la promotion de la verdure au Sénégal (PROVERS) et le projet médical (JOCV) de Goudiry dans la région de Tambacounda.

3.3. Projet de coopération pour la promotion de la verdure au Sénégal

Ce projet est la première expérience, soit un essai expérimental japonais de coopération pour la lutte contre la désertification en Afrique. Initié en décembre 1986 il vise à stopper la désertification par :

- un soutien à la production des plants nécessaires à l'exécution de la foresterie communautaire.

- Un soutien technique apporté aux populations rurales pour intégrer le reboisement dans les activités agricoles traditionnelles.

- Formation des ruraux et vulgarisation de techniques dans le domaine de l'agro-sylviculture.

- Soutien en matière de construction des pépinières et des terrains de reboisement.

Dans chaque domaine de coopération, des résultats appréciables ont été obtenus : l'Equipe JOCV ayant aménagé à la pépinière de Diakhao, les constructions et les équipements nécessaires. Le nombre de plants produits a rapidement augmenté d'environ 70.000/an avant le démarrage du projet, il atteint 200.000 plants par an en 1991. Entre autres résultats du projet on peut citer : l'introduction de l'audiovisuelle et son application à la culture maraîchère ; de l'arboriculture

fruitière et la vulgarisation des techniques du maraîchage du profit des populations rurales avec la culture de l'oignon, de la tomate du chou et de la pomme de terre... etc. Le nombre de villages touché était de 13 en 1990. Il atteint 49 en 1991. Egalement, il y a l'encadrement des populations avec la construction des pépinières villageoises de la production des plants et la plantation des bois de village et de rideaux d'arbres protecteurs. Des possibilités d'extension du projet sont envisagées à l'heure actuelle.

3.4. Le Projet Médical JOCV de Goudiry

Ce projet a pour cadre le centre de santé de Goudiry au SUD du département de Bakel ; dans la région de Tambacounda. Il vise à :

- Vulgariser la médecine préventive, les soins de santé primaires, la malnutrition, l'alimentation, l'immunisation, le planning familial.

- Améliorer la santé des populations rurales, des localités incluses dans la zone du projet ; notamment la santé maternelle et infantile.

Ce projet débuté le 1er avril 1992 se poursuit admirablement au bénéfice des populations concernées.

Il y a également dans le cadre de l'assistance technique, l'envoi d'experts, la fourniture d'équipements et pour terminer la valorisation des ressources humaines.

3.5 L'envoi d'experts :

Notre coopération avec le Japon se signale par l'envoi d'experts dans les domaines suivants : télécommunication, pêche, Energie et Valorisation des Ressources humaines. Au total nous pouvons dénombrer 69,2 hommes par mois d'experts au courant des deux dernières années (1991 - 1992).

Ces experts sont envoyés dans le cadre de programmes bilatéraux.

3.6. Fourniture d'Equipement pour la coopération technique

Des fournitures d'équipement sont envoyées au Sénégal pour appuyer les actions des volontaires japonais en service dans les différents secteurs de développement. Le Centre de formation professionnelle a enregistré des équipements d'une valeur totale de deux cent cinquante deux millions deux cent quarante deux mille (252.242.000 yens) au courant de la période 84-93.

Par ailleurs des équipements sous forme de livres et de vidéo cassettes sont en phase d'être envoyés dans notre pays par le gouvernement japonais.

3.7. La valorisation des ressources humaines

Trois rubriques composent ce secteur : les stages au Japon, les Volontaires du JOCV, et la formation.

3.8. Les stages au Japon

Durant l'exercice 1991-1992, vingt quatre (24) sénégalais au total ont subi des stages, au Japon dans des domaines aussi variés que : la planification du développement, l'administration Publique, le transport, l'agriculture, les ressources humaines etc...

3.9. La formation : Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal/Japon

Le Centre de Formation Professionnelle et Technique CFPT constitue un maillon important de la chaîne de solidarité qui unit le Sénégal et le Japon.

Ce projet est issu du protocole d'accord signé entre la JICA et les autorités sénégalaises le 4 février 1984.

Ce Centre va assurer la formation dans le domaine de l'Electronique, Electrotechnique et la Mécanique. Cette formation va être assurée par des experts japonais avec perspective de relais par des homologues sénégalais formés au Japon. En plus, le matériel didactique, les appareils et les équipements seront fournis par le Japon.

Pour compléter, il y a lieu de préciser que le Centre a une vocation sous régionale.

3.10. Les Volontaires du JOCV

Au cours des deux dernières années, quatre vingt trois (83 volontaires) JOCV sont actifs dans divers domaines : agriculture, foresterie, pêche, génie-civil, électricité, électronique et aussi dans le domaine de la santé. Le financement requis pour la mobilisation de volontaires est estimé à 234.500.000 yens sans compter la fourniture d'équipements nécessaires à l'accomplissement des missions dévolues à ces volontaires estimée à 20 millions yens.

IV°/ PROBLEMES ET PERSPECTIVES ORGANISATIONNELLES :

La crise économique et financière qui a frappé l'économie sénégalaise ces dernières années a amené le Gouvernement à mettre en oeuvre progressivement et de façon systématique une approche mettant l'accent sur la restructuration interne de l'économie nationale tout en accordant une grande priorité à la mobilisation rapide des ressources externes et à leur utilisation effective pour suppléer efficacement aux ressources internes.

Cette approche découle tout naturellement du rôle prépondérant que jouent les flux d'aide externe dans la couverture des besoins de financement de l'économie. Ainsi, comme le prévoit le plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (1989-1995) le financement de l'économie par les ressources externes demeurera encore élevé passant de 91,5 % du PIB en 1989 à 89,3 % en 1995.

Dans ce contexte, la mise en place d'un système de programmation et de suivi des aides revêt un caractère stratégique.

Ainsi les gaspillages consécutifs à l'incoordination des aides entre bailleurs de fonds a toujours eu pour origine les interférences dans les domaines d'intervention ou l'inadaptation de l'aide avec les impératifs de développement.

Cette situation prévaut pour le financement de toutes sortes d'aide, qu'il s'agisse de l'aide alimentaire, l'aide à l'ajustement structurel, l'assistance financière au développement et l'assistance technique au développement.

En réaction à cette situation le Sénégal a ainsi mis en place, avec le concours du PNUD, des systèmes suivants destinés à la coordination de l'aide externe en dehors des systèmes traditionnels de coordination (groupe consultatif, Club de Paris, Conférence des bailleurs, Tables rondes, Club de Londres).

La maîtrise des flux par le renforcement des capacités opérationnelles de structures du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour leur permettre de mieux jouer son rôle de coordination et de gestion des flux d'aide mis à la disposition du Sénégal (les sources de financement extérieurs) en capital ou en nature ;

L'analyse et la programmation nationale de l'assistance technique (le NATCAP) coordonnée par le Secrétariat Général du Gouvernement;

V°/ LA MAITRISE DES FLUX : JUSTIFICATION

1°) L'aide extérieure joue, au Sénégal, un rôle déterminant dans le financement des grands équilibres macro-financiers et dans celui des politiques et programmes de développement. L'importance des flux financiers dans le financement du processus de redressement et de développement économique a atteint un niveau tel qu'il est impérativement nécessaire d'en assurer la maîtrise de sa programmation et de son suivi.

2°) Cette situation prévaut pour le financement de toutes sortes de besoins, qu'il s'agisse de l'aide alimentaire, de la couverture du déficit extérieur de la balance des paiements ou du rééchelonnement de la dette, ou qu'il s'agisse de l'assistance technique.

L'ensemble des aides (budgétaire, alimentaire, d'assistance technique ou d'équilibre de la balance des paiements) devrait être mieux programmée, saisie et suivie, de façon systématique de manière à assurer une meilleure adéquation de l'aide aux impératifs du développement.

Cela implique entre autre, l'harmonisation des concepts et des définitions en matière d'aide extérieure, et l'interconnexion et la complémentarité des bases de données informatisées qui ont été développées dans ce domaine.

L'objet du projet d'Appui à la Maîtrise de Flux d'Aide Extérieure est de renforcer les capacités opérationnelles du Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, notamment de la Direction de la Coopération Economique et Technique et de la Direction de la Dette et de la Coopération Financière, pour lui permettre de mieux jouer son rôle de structure centrale de coordination et gestion des flux d'aide mis à la disposition du Sénégal par les sources de financement extérieurs.

3°) Au terme du Projet, il sera mis en place une banque de données informatisée pour renforcer les niveaux techniques et les niveaux de prise de décisions de gestion en matière de maîtrise des flux d'aide extérieure.

4°) Le Projet est entrain de développer son activité dans le sens d'une approche visant l'harmonisation et l'intégration progressive des divers systèmes d'information sur les flux d'aide extérieure. Dans cette perspective, les divers systèmes d'information seront interconnectés en réseaux (direct ou indirect) avec, comme module centrale, la banque de projets du Programme Triennal d'Investissement Public.

5°) Ainsi, il est institué un Comité de Coordination, chargé de veiller à l'harmonisation des banques de données afférentes aux flux d'aide extérieure et de faciliter la création et le fonctionnement du réseau interconnecté.

VI°/ LA COORDINATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Cet exercice est encore à sa 2e phase. Cette démarche a été initiée par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui du PNUD, et qui a donné naissance à deux projets. L'un ayant pour objectif de renforcer la capacité institutionnelle du Service de la Coopération et l'autre la Coordination de l'Aide, est destiné à rationaliser l'utilisation de l'Assistance Technique. Le processus NATCAP est en lui-même un important élément de planification économique et de coordination de l'aide. Il a pour objectifs :

La mise en place d'une Banque de données en vue, d'une part, d'évaluer l'expertise étrangère en activité au Sénégal et, d'autre part, de mesurer l'expertise sénégalaise disponible et mobilisable ;

L'élaboration d'un document de politique d'orientation de coopération technique retraçant les grands axes du Sénégal en matière de coopération technique. Ce document devra refléter un large consensus entre nos partenaires bailleurs de fonds et le Sénégal afin que l'aide, dans le cadre de leurs interventions, soit non seulement adaptée et opportune, mais qu'elle soit coordonnées et rationalisée ;

La classification et la programmation des besoins de coopération technique à travers des programmes élaborés selon les priorités et orientations du plan de développement économique et social du Sénégal.

Les engagements de coopération technique pris par les donateurs devraient ainsi reposer sur une parfaite connaissance de la nature des apports fournis par les autres donateurs et des disponibilités en experts locaux. Ceci atténue notablement les gaspillages et le rôle prépondérant des offres de CT.

Pour l'instant la Coordination des activités de Coopération Technique est confiée à cette structure qui dépend de la Primature pour les besoins d'arbitrage. Chaque département ministériel, à travers son antenne NATCAP, contribue à internationaliser le processus lequel doit être bâti sur les besoins de CT à insérer dans le programme triennal d'investissement.

12. Togo

Mr. Kodjo Vignon Assignon

MINISTERE DU PLAN ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

DIRECTION GENERAL DU PLAN ET
DU DEVELOPPEMENT

DIRECTION DE LA COORDINATION
DU PLAN

DIVISION DE LA COORDINATION DES
AIDES ET DES RELATIONS ECONOMIQUES
INTERNATIONALES

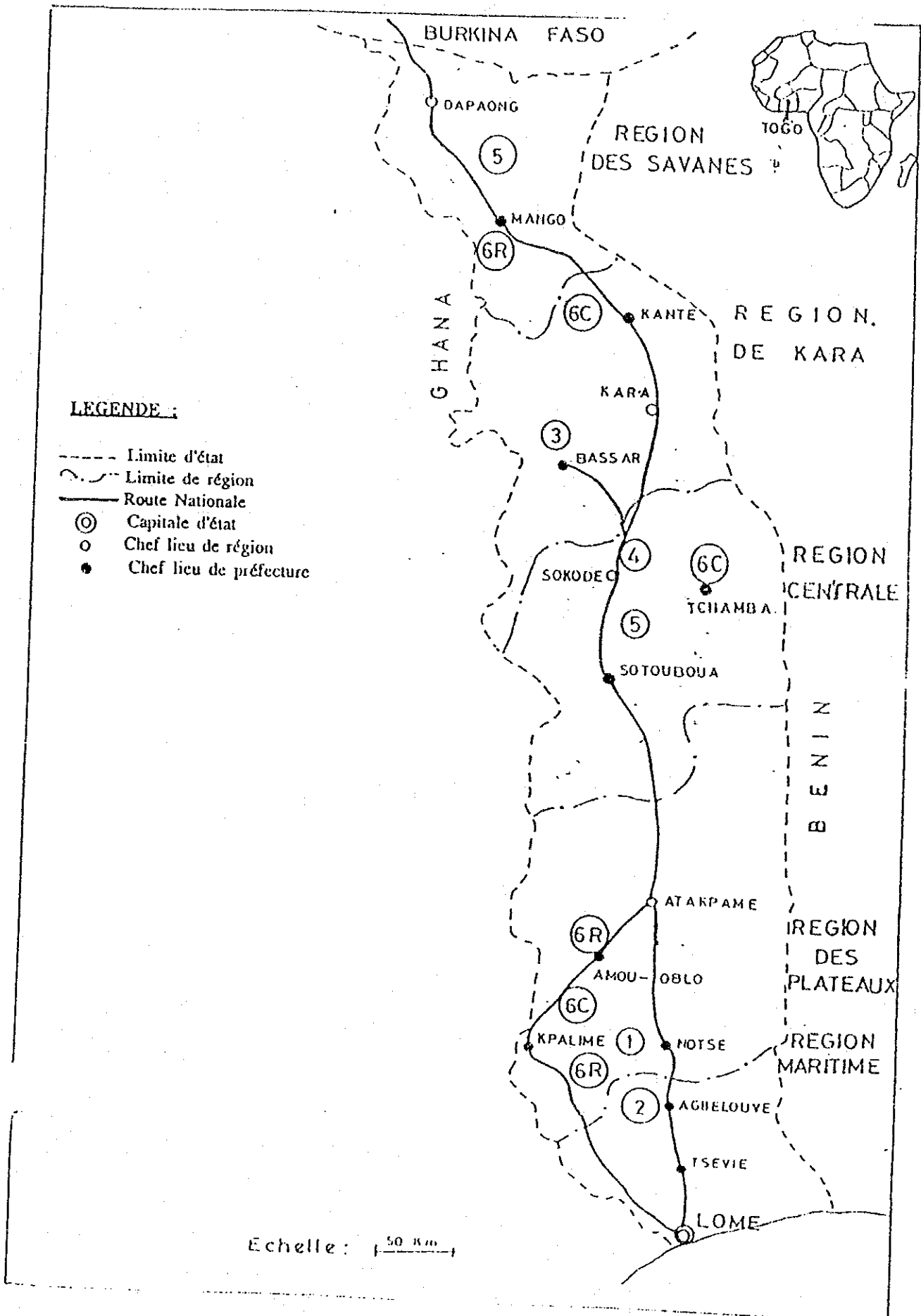
RAPPORT SUR LE PAYS

Nom du Séminaire : Introduction aux Activités de la
Coopération Internationale du Japon.

Nom du Participant : ASSIGNON Kodjo
Chef Division de la Coordination des
Aides et des Relations Economiques
Internationales ;

Nom de l'Organisation : Ministère du Plan et de l'Aménagement
du Territoire

Thème : Aperçu de la Situation Actuelle des Activités et des
Problèmes de l'Assistance Internationale au
Développement du Togo.



LEGENDE :

- Limite d'état
- - - - - Limite de région
- Route Nationale
- ⊙ Capitale d'état
- Chef lieu de région
- Chef lieu de préfecture

Echelle : 50 km

Introduction

Le Togo est un petit pays de l'Afrique de l'Ouest ayant une superficie de 56 000 km². Il est limité au Nord par le Burkina Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par le Ghana et à l'Est par la République du Bénin.

On note deux zones climatiques avec au Nord un climat de type subéquatorial et au Sud un climat de type soudanien.

Sur le plan administratif le Togo est divisé en 5 régions qui sont du Sud au Nord : la Région Maritime, la Région des Plateaux, la Région Centrale, la Région de la Kara, et la Région des Savanes

La Population est de l'ordre de 3,7 millions d'habitants en 1992 avec un taux de croissance annuel de 3% et un revenu annuel par habitant de l'ordre de 300 dollars U.S. L'économie est donc basée sur l'agriculture (30% du PIB), les industries phosphatière 9% du PIB et le commerce 22%. Environ 80% de cette population vit dans les zones rurales.

Le Togo est indépendant depuis le 27 Avril 1960 et a connu un régime militaire de 1967 à 1990 année au cours de laquelle un processus de démocratisation a été amorcé.

En 1966 le Gouvernement avait adopté un plan perspectif et d'option libérale de 20 ans subdivisé en plans quinquennaux qui devaient amener le pays au seuil du décollage économique au cours des années 1980.

L'importance des ressources financières et humaines nécessaires pour la mise en oeuvre des programmes et projet issus des différents plans quinquennaux a amené les autorités togolaises à initier et renforcer une coopération active entre le Togo et la Communauté Internationale.

Cette Coopération s'exerce sur la base de principes fondamentaux qui sont :

- * l'égalité des partenaires, le respect de leur souveraineté et l'interdépendance ;
- * le droit de chaque partenaire à déterminer ses choix politiques, sociaux, culturels et économiques ;

L'objectif principal de la coopération est de promouvoir et d'accélérer le développement économique culturel, et social du Togo, d'approfondir et de diversifier les relations avec nos partenaires dans un esprit d'intérêt mutuel.

Le présent rapport présente la situation actuelle de l'assistance internationale au développement, les activités de cette assistance ainsi que les problèmes que soulève ladite assistance d'une façon générale et celle du Japon en particulier.

I- SITUATION ACTUELLE

1.1. Rappel

Pour mieux situer l'assistance internationale au développement du Togo, il convient de rappeler que le Togo a enregistré jusqu'au milieu des années 1970 un taux de croissance économique modéré dans des conditions financières relativement stables. A la suite de la flambée des cours mondiaux du phosphate en 1974-1975 du café et du cacao en 1977 le Gouvernement togolais a entrepris un vigoureux effort d'investissements publics dans les infrastructures, les transports, le tourisme et l'industrie.

La baisse brutale des cours des principaux produits d'exportation, les mauvais résultats enregistrés par les entreprises publiques ont contribué à aggraver les difficultés économiques et financières que le pays a commencé à avoir à partir de 1978.

Ces difficultés ont entraîné une diversification de l'assistance internationale qui à partir de 1979 avec les premiers programmes de stabilisation et d'ajustement du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale se présente sous diverses formes à savoir : aide en capital sous forme de prêt et de don, aide structurelle et budgétaire, assistance technique, aide alimentaire ;

L'ensemble de cette assistance internationale emprunte les voies bilatérale, multilatérale et le canal des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

L'aide bilatérale émane principalement de la République fédérale d'Allemagne, de la France, des U.S.A, au Japon, du Canada et de la Belgique.

Sur le plan multilatéral, les principaux partenaires financiers du Togo sont : la Banque Mondiale (Association Internationale de Développement), le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Africaine de Développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et ses organismes associés, la Commission des Communautés Européennes (CCE) etc...

1.2. Situation Actuelle

L'assistance internationale au développement du Togo est évaluée à 132 millions de dollars U.S. en 1992 contre 163 millions dollars U.S. en 1991 et 210 millions de dollars en 1990.

Elle est donc en constante diminution soit une chute de plus de 20% en moyenne par an.

Par habitant elle a été de : 57,3 dollars U.S en 1990, 43,5 dollars U.S en 1991, 35 dollars U.S en 1992,

Les flux de ressources d'aide extérieure risquent de ne pas atteindre 50 millions de dollars U.S en 1993.

La baisse continue de l'assistance internationale au Togo est essentiellement due à la crise socio-politique que traverse le pays depuis fin 1990. Née du processus démocratique dans lequel le pays s'est engagé il y a 3 ans, la crise a entraîné la suspension par la majorité de nos partenaires financiers de leur assistance au Togo.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'aide extérieure au Togo de 1989 à 1992 en millions de dollars U.S.

Sources/ Année	1989	1990	1991	1992
Multilatérale	79,5	102	92,7	66
Bilatérale	75,3	93,6	62,8	61,4
dont Japon		7,4	4	
O.N.G	7,6	15,1	7,2	4,9
Total	162,4	210,7	163,7	132,3

II- ACTIVITES

L'assistance internationale est d'un grand apport dans le financement des programmes de développement du Togo face à la faiblesse de l'épargne nationale et l'insuffisance des moyens pour sa mobilisation.

Elle est consacrée à des activités diverses relevant des différents secteurs de l'économie.

Les secteurs d'intervention sont les suivants : la gestion de l'économie, l'environnement, les ressources humaines, l'agriculture, les transports, l'hydraulique villageoise et urbaine, la santé, la culture etc...

Les principales activités qui font l'objet de l'assistance internationale sont les projets d'investissements, l'assistance technique, l'appui budgétaire, l'assistance alimentaire.

En 1992 environ 67 millions de dollars U.S. soit un peu plus de 50% de l'assistance globale ont été consacrés aux projets d'investissement. Ceci représente une augmentation de l'ordre de 6% par rapport à 1991.

Quant à l'assistance technique, elle a absorbé au cours de la même année 47% des ressources d'aide soit plus de 62 millions de dollars repartis comme suit :

- 52 millions de dollars pour les activités de coopération technique autonome, c'est à dire des projets d'assistance technique pure ,
- 10 millions de dollars au titre de l'assistance technique liée aux projets ;

Concernant l'appui budgétaire, celui-ci n'a été que de 1,3 million de dollars en 1992 soit une chute de 23,5 millions de dollars par rapport à 1991. Cette baisse brutale est due à la situation socio-politique du pays qui n'a pas permis de remplir les conditions devant déboucher sur le déblocage de la deuxième tranche du 4^e crédit d'ajustement structurel (CAS) de la Banque Mondiale et de la 1^{ère} tranche du CAS de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Il en est de même de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR) du Fonds Monétaire International.

L'aide alimentaire n'a représenté que 1,1 million de dollars U.S. en 1992 contre 9,2 millions en 1991.

La mobilisation de l'assistance internationale est facilitée par des concertations fréquentes avec nos partenaires: missions de programmation, réunions de travail, négociations, table ronde.

La préparation de la seconde table ronde est en cours et un comité mixte Administration-Bailleurs de Fonds est mis en place pour superviser les travaux.

III- PROBLEMES DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

La mise en oeuvre de l'assistance internationale au développement du Togo se heurte à un certain nombre de problèmes qui tiennent :

- à la faible capacité d'absorption des crédits par l'économie Togolaise due à certaines lenteurs administratives ;
- aux procédures de passation des marchés qui sont quelque fois longues et complexes tant au niveau du Togo qu'au niveau de nos partenaires ;
- à la rotation fréquente du personnel national affecté aux projets bénéficiant de cette assistance ;
- au suivi plus ou moins irrégulier des activités sur le terrain ;
- à l'absence ou à l'insuffisance des fonds de contre partie ;
- à l'excessive centralisation des décisions au niveau des sièges des institutions donatrices ;

- à la crise socio-politique à laquelle le pays est confronté et qui a entraîné une suspension de l'assistance internationale ;
- aux procédures des donateurs souvent lourdes et complexes insuffisamment maîtrisées par l'Administration Togolaise ;

Par ailleurs l'assistance internationale au profit du Togo est affectée par le marasme économique que traversent les pays donateurs dont les taux de croissance de l'économie ne cessent de chuter face à un chômage galopant.

L'ASSISTANCE DU JAPON AU TOGO

Initiée vers la fin des années 1970, la coopération entre le Togo et le Japon, connaît depuis quelques années un développement spectaculaire.

Elle s'exerce dans les divers secteurs de l'économie nationale.

Plus de 7 milliards de Yens soit environ 15 milliards de F CFA y ont été consacrés jusqu'à ce jour. Les interventions se réalisent à travers les organes suivants :

- Le Japan International Cooperation Agency (JICA) ;
- l'Overseas Economic Cooperation Fund (OECF) ;

Toutefois on assiste depuis quelques temps à une diminution du montant des dons, conséquence du manque de rigueur de la part des services techniques bénéficiaires dans la mise en oeuvre des projets concernés.

LES ACTIVITES FINANCEES PAR LE JAPON AU TOGO

La contribution du Japon se fait sous forme de don ou de prêt.

On distingue :

A- AU TITRE DES DONS

I- SECTEUR RURAL

1- Projet pour le Développement de la Pêche Maritime Artisanale

Suite à l'Echange de Notes en date du 21 mai 1985, une somme totale de DEUX CENT TRENTE MILLIONS (230 000 000) de Yens Japonais soit 460 Millions de F CFA a été allouée au Gouvernement de la République Togolaise en vue de l'acquisition : d'un (1) chalutier cordier, et d'équipements connexes ainsi que la mise à disposition de l'assistance technique d'une société japonaise d'ingénieur conseil pour le contrôle et la réception de ces équipements à Lomé.

2- Projet pour l'Augmentation de la Production Céréalière

Plusieurs projets ont été financés et coordonnés par le Service des Engrais et Moyens de Production. (Ministère du Développement Rural). Environ un milliard de Yens ont été alloués au Togo dans le cadre de cette assistance qui a permis au Togo de disposer des engrais, des insecticides et des appareils de traitement.

3- Aide Alimentaire

Six (6) projets ont été financés dans le cadre de l'Aide Alimentaire pour environ 1,005 milliard de yens pour l'acquisition du riz et du blé.

II- SECTEUR DE LA SANTE

Dans ce domaine le Gouvernement Japonais a accordé trois dons au Gouvernement Togolais. Il s'agit de véhicules de marques japonaises (ambulances et autres) et d'équipements médicaux.

Assainissement

Au termes de l'échange de notes signé le 26 janvier 1988, le Japon a accordé au Togo une subvention de 450 000 000 de yens soit un peu plus de 900 000 000 F CFA, destiné à l'acquisition d'engins lourds, de véhicules spiros et d'autres équipements nécessaires aux travaux d'assainissement de la ville de Lomé.

III- SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

En matière de travaux publics, le Gouvernement Japonais a financé sous forme de dons, les projets ci-dessous :

1- Exploitation des Eaux Souterraines

Phase I

Ce projet a bénéficié d'un don de 400 000 000 de yens, soit un peu plus de 800 000 000 de F CFA, destiné à l'achat au Japon des équipements nécessaires aux forages des puits et à des stations de pompage.

Phase II

Destinée à compléter la première phase, la phase II a bénéficié, en 1987, d'un don de 150 000 000 de yens, soit un peu plus de 300 000 000 de F CFA.

2- Hydraulique Villageoise

Le Japon a accordé d'abord un don de 537 000 000 de Yens et ensuite un autre de 250 millions pour l'exploitation des eaux souterraines dans la Région de la Kara à l'issue de plusieurs missions techniques qui ont séjourné en juillet 1989, février et juin 1990 au Togo.

Il est prévu 122 forages : à équiper de pompes manuelles.

L'Echange de Notes est intervenu le 16 juillet 1990.

3- Amélioration des Routes

Initié en 1982 (Echange de Notes du 10 mars 1982), ce projet a pour objectif la construction, l'entretien et la réfection des routes. Dans le cadre de ce projet, le Gouvernement Japonais a accordé au Gouvernement Togolais, un don de 300 000 000 de yens, en vue de l'acquisition des équipements nécessaires à la réalisation du projet.

4- Moyens de Transports

L'objectif visé dans ce domaine est l'amélioration du transport urbain et du transport des produits vivriers. A cette fin, dans le cadre du projet intitulé : "Renforcement des moyens de transports", le Japon a accordé au Togo en 1983, un don de 400 000 000 de yens, soit environ 690 000 000 de F CFA, destiné à l'achat de véhicules de transport urbain et de marchandises.

Dans le même cadre, le 28 mars 1985, le Japon a fait don au Togo de plusieurs véhicules évalués à 400 000 000 de yens, soit environ 800 000 000 de F CFA.

D'autres actions sont venues s'ajouter à celles énumérées ci-dessus, à savoir :

IV- L'ENVIRONNEMENT

Il s'agit de la préparation du Plan d'Action Environnementale du Togo à laquelle le Japon apporte un appui financier d'un montant de 300 000 Dollars U.S. L'Accord de Don a été signé le 25 janvier 1990 à Washington D.C.

L'Association Internationale de Développement (AID) est chargée de l'administration des fonds.

V- DON CULTUREL

Le Gouvernement togolais a soumis à son homologue japonais une requête pour la fourniture de cars de reportage vidéo et de matériel de production vidéo pour le compte de la Télévision Togolaise.

L'Echange de notes a eu lieu le 16 juillet 1990 et a porté sur un montant de 46 millions de Yens.

Les équipements ont été livrés depuis l'année 1991 à la TVT.

VI- ALLEGEMENT DE LA DETTE

Afin de permettre à certains pays de faire face à leur service de la dette le Japon a mis au point une nouvelle procédure de don pour alléger leur dette.

La procédure prévoit des dons équivalents aux montants remboursables à chaque échéance des principaux prêts que le Togo a contractés auprès de l'O.E.C.F. (Japon).

A ce titre, le Togo a bénéficié en 1989 de 31 250 000 Yens au titre de premier don allègement (Echange de Note du 14 décembre 1989). Cette somme a été utilisée pour l'achat de pièces de rechange pour la réparation des engins et camions offerts par le Japon au Togo.

Trois autres dons pour allègement de la dette ont suivi pour un montant total de 77,2 millions de Yens. Seul le second dont l'Echange de Notes a eu lieu le 7 décembre 1990 a été exécuté et servi à l'achat de pièces de rechange.

VI- DON SPECIAL HORS PROJET

En plus de ces diverses interventions dans le financement des projets, le Japon a également offert d'autres dons au Togo. Ces dons connus sous l'appellation de "DON SPECIAL HORS PROJET" se présentent comme suit :

1- Premier Don Spécial Hors Projet (TOG/88/R21)

D'un montant égal à 700 000 000 de Yens soit 1 625 000 000 de F CFA, l'Echange de Note a eu lieu le 8 décembre 1988.

Ce don, conformément au souhait du Gouvernement japonais a été géré par le PNUD (à New-York) qui a procédé au lancement des appels d'offres et à l'achat des équipements et produits qui comprennent : des engins et camions de Travaux Publics, des camionnettes, des dons de vaccin et un appareil pour la radiographie.

Toutes ces commandes ont été réceptionnées et : allouées à des Sociétés d'Etat, et des Services Publics.

2- Deuxième Don Spécial Hors Projet (TOG/89/R21)

D'un montant égal à 500 000 000 de Yens soit environ 1 000 000 000 de F CFA sa gestion a été confiée également au PNUD (à New-York) qui a procédé au lancement des appels d'offres et à l'achat des équipements : engins et camions de travaux publics.

3- Le troisième Don Spécial Hors Projet

Le montant annoncé était de 300 000 000 de Yens. L'échange de notes a eu lieu mais le don a été annulé par le Gouvernement du Japon.

Il convient de rappeler que dans le cadre de la Facilité Spéciale pour l'Afrique au Sud du Sahara le Japon a offert un don de 750 Millions de Yens au Togo en 1988 en appui à son troisième Programme d'Ajustement Structurel.

L'accord a été signé le 22 Avril 1988 et les fonds ont été Administrés par l'IDA.

B- AU TITRE DES PRETS

L'intervention du Japon dans ce domaine vise à soutenir les efforts entrepris par le Gouvernement Togolais dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel.

Le Japon a accordé en 1986 et en 1988, deux prêts au Togo dans le cadre d'un financement conjoint avec la Banque Mondiale. Les montants de ces prêts sont, respectivement de 2 500 000 000 de Yens, soit 5 100 000 000 de F CFA et 1 900 000 000 de Yens, soit 4 623 000 000 de F CFA et sont venus en appui aux premier et deuxième Programmes d'Ajustement Structurel du Togo.

Ces prêts sont accordés à des conditions très favorables. Ils sont remboursables en 20 ans, après une période de grâce de 10 ans, au taux d'intérêt annuel de 1,25%.

PROBLEMES DE L'ASSISTANCE DU JAPON

Comme pour les autres donateurs, l'assistance du Japon au Togo connaît une baisse depuis 1990.

Elle est d'ailleurs suspendue depuis plus d'un an. Seules les activités de formation se poursuivent. Cette suspension est due à la crise politique que traverse notre pays avec son cortège de coups de force entravant le déroulement normal du processus démocratique.

L'assistance Japonaise souffre également et surtout de la non maîtrise par l'Administration Togolaise des procédures d'intervention de la JICA et de l'OECF, les deux principales institutions de coopération du Japon.

C'est dans ce sens que le Séminaire d'Introduction aux Activités de la Coopération Internationale du Japon prévue du 17 janvier au 27 février à Tokyo est d'une importance capitale pour le Représentant du Ministère du Plan qui est chargé de la Coordination de toute l'assistance internationale au Togo.

Ce séminaire permettra de rendre l'assistance du Japon, (déjà exemplaire grâce au dévouement de l'Ambassade du Japon à Abidjan et à la bienveillante sollicitude des Autorités Japonaises à nos problèmes de développement), plus efficiente dans le sens d'une plus grande familiarisation avec le concept, le système et la procédure des programmes de la JICA et également avec ceux des autres agences d'exécution du Japon.

